

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



**MISSION INTERMINISTERIELLE
CULTURE JEUNESSE SPORTS ARTS**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

Les PAP sont présentés dans des documents par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours, dons et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme indique :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
MISSION JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	5
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PERIMETRE DE LA MISSION	6
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	7
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	7
PRINCIPALES REFORMES	7
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION	9
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	9
RECAPITULATION DES CREDITS	13
PROGRAMME SPORT ET LOISIR	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	16
PERIMETRE DU PROGRAMME	16
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	16
PRESENTATION DES ACTIONS	17
CADRAGE STRATEGIQUE	18
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	18
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	20
RECAPITULATION DES CREDITS	26
RATTACHEMENT DES SERVICES	27
PROGRAMME VIE ASSOCIATIVE	29
PRESENTATION STRATEGIQUE	30
PERIMETRE DU PROGRAMME	30
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	30
PRESENTATION DES ACTIONS	31
CADRAGE STRATEGIQUE	32
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	32
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	33
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	36
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	36
RATTACHEMENT DES SERVICES	37
PRESENTATION DU PROGRAMME	39
PERIMETRE DU PROGRAMME	39
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	39
PRESENTATION DES ACTIONS	40
CADRAGE STRATEGIQUE	41
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	41
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	42
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	48
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	48
PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE LA JEUNESSE, DES SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	49
PRESENTATION DU PROGRAMME	50
PERIMETRE DU PROGRAMME	50
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	50
PRESENTATION DES ACTIONS	51
CADRAGE STRATEGIQUE	52

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	52
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	53
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	58
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	58
RATTACHEMENT DES SERVICES	59

MISSION JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**.
La mission est également portée par le **MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**.

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "**jeunesse, sports et loisirs**" consiste à répondre à l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations dans les domaines de la jeunesse, des sports, des loisirs et de la vie associative. Cette mission est mise en exécution par les différents services techniques du Ministère.

Elle a pour but de :

- améliorer les conditions de vie des jeunes ;
- développer le sens du civisme et du patriotisme chez les jeunes ;
- répondre au soutien international en faveur de cette catégorie de la population ;
- promouvoir le bien-être social des jeunes et leur autonomisation ;
- assurer aux jeunes l'égalité des chances ;
- permettre aux jeunes des deux sexes de participer au processus de développement de la nation ;
- permettre à chaque gabonais d'accéder à la pratique du sport, aux activités de loisirs et ce, dans un cadre sécurisé ;
- faire des sports et loisirs un secteur générateur d'activité économique, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- utiliser les activités sportives et de loisirs comme un instrument de développement de la cohésion sociale et du bien-être ;
- appuyer les activités et les initiatives socio-éducatives des jeunes en vue de leur insertion sociale et leur participation au développement du pays ;
- renforcer les capacités des acteurs non étatiques au triple plan matériel, organisationnel et financier ;
- faire des acteurs non étatiques (ANE) des interlocuteurs crédibles du Gouvernement, des collectivités locales et des bailleurs de fonds ;
- faire des acteurs non étatiques des partenaires dynamiques de la diversification de l'économie nationale et de la réduction de la pauvreté ;
- améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- réglementer la pratique du sport dans notre pays.

La mission "**jeunesse, sports et loisirs**" doit être en articulation avec les missions suivantes pour un souci de cohérence et d'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques :

- « **Entreprenariat et commerce** » dans le domaine du programme, "promotion de l'entreprenariat, de l'artisanat et de l'économie sociale" ;
- « **Prévoyance sociale** » dans le cadre du programme "solidarité nationale" notamment en matière de soutien, de développement des associations et des réseaux de l'action sociale ;
- « **Justice** » dans le cadre du programme "administration pénitentiaire" pour l'action de réinsertion des détenus ;
- « **Administration du territoire** » dans le cadre du programme "administration territoriale" pour la reconnaissance et la promotion des structures associatives ;
- « **Enseignement supérieur et recherche scientifique** » dans le cadre du programme "vie de l'apprenant" pour le développement des activités socioculturelles et sportives dans les établissements scolaires et universitaires.

La mission jeunesse, sport et loisirs comprend trois programmes :

- **Sport et loisirs** ;
 - **Jeunesse** ;
 - **vie associative** ;
 - **Pilotage et soutien aux politiques de la jeunesse des sports et chargés de la vie associative.**
-
- introduction du championnat semi-professionnel du basketball et du handball.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission Jeunesse, Sports et Loisirs est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme Sport et Loisir	2	1	5	9	1	0
Programme Vie Associative	2	1	1	9	0	0
Programme Jeunesse	1	1	1	9	0	0
Programme Pilotage et Soutien	2	0	4	0	1	0
Total	7	3	11	27	2	0

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes sont :

- Décret N°0255/PR/MJSLVA du 23 avril 2009 portant attribution et organisation du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs chargés de la vie associative ;
- Décret N°296/PR/MI du 17 septembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance de l'utilité publique des associations, modifié par le décret N° 810/PR du 13 septembre 1971 ;
- Loi N°3562 du 10 décembre 1962 relative au régime des associations ;
- Loi N°3/94 du 21 novembre 1994, modifié par la loi N°2/2000 du 12 octobre 2000 relative aux syndicats et organismes professionnels ;
- Décret N°00648/PR/MJSSC du 30 juin 1972 portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelle et de jeunesse ;
- Décret N°0602/PR/JSCA/DS du 30 juillet 1969 portant organisation des sports civils ;
- Décret N°1473/PR/HCTL-8CPN du 20 octobre 1987 réglementant la création et l'homologation des entreprises de loisirs à vocation touristiques.

PRINCIPALES REFORMES

En vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été initiées par le Gouvernement :

- Introduction du championnat national professionnel de football qui a permis la création d'emplois (recrutement des cadres sportifs) et l'autonomisation des joueurs ;
- Élaboration d'une politique nationale de la jeunesse qui permettra de guider l'action nationale en faveur de la jeunesse, améliorer, sur le plan qualitatif et quantitatif, les opportunités offertes aux jeunes et répondre au soutien international en faveur de cette catégorie de la population ;
- Adoption du décret n° 0255/PR/MJSLVA du 23 avril 2009 qui crée de nouvelles directions générales pour une meilleure prise en compte des missions dévolues au ministère en matière de jeunesse, de sports, de loisirs et de la vie associative, à savoir :
 - direction générale des sports ;
 - direction générale de la jeunesse ;
 - direction générale des loisirs ;
 - direction générale de la promotion de la vie associative ;
 - direction générale des infrastructures Sportives et Socio-éducatives.
- mise en place du code du sport et les textes sur la jeunesse à savoir :
 - plan opérationnel de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
 - loi d'orientation de la PNJ ;
 - texte portant institutionnalisation du Conseil National de la Jeunesse ;
 - texte portant création de la distinction honorifique dénommée flamme de la jeunesse.
- développement du programme sport étude (restructuration);

- introduction du championnat semi-professionnel du basketball et du handball.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N°1 : Appuyer les activités de loisirs sur le plan national et international d'ici à 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir soutenu au moins 3 participations aux compétitions internationales ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir soutenu au moins 4 activités nationales ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir fait bénéficier à un minimum de 50 jeunes gabonais de 6 à 21 ans d'un séjour collectif encadré.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de compétitions nationales organisées	Nombre	4	4	18	20	38
Nombre de participation aux compétitions internationales	Nombre	3	4	16	18	34
Nombre de séjours nationaux organisés	Nombre	7	7	37	15	52
Nombre de jeunes Gabonais de 6 à 21 ans ayant bénéficié d'un séjour collectif encadré	Nombre	50	50	350	150	500
Nombre d'encadreurs formés	Nombre	90	90	445	100	545
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif appuyer les activités de loisirs sur plan national et international	%	55	75	100		100

Source des données : Direction Générale des Loisirs (DGL), les collectivités locales, Etablissements scolaires, Associations (Centre d'Entraînements aux Méthodes d'Education Active du Gabon (CEMEAG), Association Gabonaise pour la Gestion du Temps Libre des Enfants et des Adolescents (AGGTLEA), Structures hôtelières et touristiques.

OBJECTIF N°1 : Promouvoir la pratique du sport, à tous les niveaux dans un cadre sécurisé et de qualité d'ici à 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel :

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé 50% du support encadrant le processus de détection des sportifs dans toutes les disciplines ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir découvert au moins 20 nouveaux talents ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir réalisé 30% de la procédure (politique) de détection relative au développement du système sport-études ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir redynamisé le sport scolaire et universitaire à 55% ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir organisé aux 15 compétitions scolaires ;
- Résultat annuel attendu 6 : avoir organisé aux 15 compétitions universitaires ;
- Résultat annuel attendu 7 : avoir organisé au moins 10 compétitions de jeunes ;
- Résultat annuel attendu 8 : avoir organisé au moins 30 compétitions féminines olympiques.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Taux d'avancement de l'élaboration du support de détection	%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de nouveaux talents découverts	Nombre	25	25	25	25	50
Taux d'avancement de l'élaboration de la procédure de détection au développement du système sport-études	%	35	35	100	100	100
Taux d'avancement de la redynamisation du sport scolaire et universitaire	%	50	55	100	100	100
Nombre de compétitions Scolaires	Nombre	15	15	72	40	50
Nombre de compétitions Universitaires	Nombre	11	11	52	20	25
Nombre de compétitions de jeunes	Nombre	60	60	295	20	22
Nombre de compétitions féminines	Nombre	35	35	170	10	12
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif Promouvoir la pratique du sport, à tous les niveaux dans un cadre sécurisé et de qualité	%	100	100	100	100	100

¹ **Source des données** : Directions Générales des Sports, associations et fédérations sportives.

OBJECTIF N°2 : Développer les compétences fonctionnelles et opérationnelles des ANE par les actions de formations, de conseils et de soutien d'ici 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir formé au moins 150 responsables d'association ;
- **Résultat annuel attendu 2** avoir soutenus 3 projets des ANE.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de responsables associatifs formés	Nombre	150	150	500	100	250
Nombre de projets soutenus	Nombre	3	5	18	10	28
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif	%	100	100	100	100	100

Source des données : Direction Générale de la Promotion de la Vie Associative.

OBJECTIF N°1 : Favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle d'ici à 2027.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : obtenir au moins 150 jeunes capables de concevoir et de gérer leurs microprojets afin de générer des emplois ;
- **Résultat annuel attendu 2** : disposer d'au moins 20 projets de jeunes à soumettre au financement par l'Etat gabonais et la CONFEJES ;

- **Résultat annuel attendu 3** : créer et rendre opérationnel un corps de jeunes volontaires ;

-
- **Résultat annuel attendu 4** : lancer neuf (9) programmes de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- **Résultat annuel attendu 5** : mettre en place une Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation (CNSE) de la politique nationale de la jeunesse (PNJ) à 50%.

Indicateurs

Intitulé	Unité	Prévision PAP 2024	Réalisation 2024	Cible 2025	Prévision 2026	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat	Nombre	50	0	50	70	120
Nombre de projets financés par la CONFEJES	Nombre	10	0	10	20	30
Nombre de projets financés par l'Etat Gabonais	Nombre	10	0	10	30	40
Nombre de programme de la PNJ lancés	Nombre	1	0	1	17	18
Elaboration du texte portant création d'un corps de jeunes volontaires	%	20	0	20	60	80
Elaboration du texte de loi d'orientation portant création de la PNJ	%	20	0	20	65	25
Taux d'avancement du plan d'action l'objectif Favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle d'ici à 2024	%	20	0	20	100	100

Source des données : Direction générale de la jeunesse et des activités socio-éducatives, Direction de la promotion des projets des jeunes (DPPJ), Coordination nationale du programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (CNPPEJ).

OBJECTIF N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage du Ministère d'ici à 2027.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Résultat annuel attendu 1 : avoir un répertoire et une carte des emplois ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir défini les besoins en effectif pour chaque emploi ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir fait organisé trois (3) revues d'objectifs ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir mis à disposition au moins 1000 impétrants sorties de l'INJS
- Résultat annuel attendu 5 : avoir organisé trois (3) dialogues de gestions ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage du Ministère						
Taux d'avancement de l'élaboration de la carte des emplois						
Nombre de recensements effectués auprès des directions générales du ministère		N/A	N/A	4	6	10
Nombre de revues d'objectifs organisées au sein du ministère		1	1	2	2	4
Nombre de dialogues de gestion organisés		7	7	8	8	10
Nombre d'impétrants formés à l'INJS		40	80	1000	1300	1300
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif						

Source des données : DCRH, DS, DGAFP

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement					
		Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
			Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
18.647	Sports et loisirs	3 075 352 870	3 090 352 869	-	3 090 352 869	3 090 352 869	3 090 352 869
18.647.1	Promotion des loisirs et du sport de masse	1 282 941 783	1 297 941 782	-	1 297 941 782	1 297 941 782	1 297 941 782
18.647.2	Promotion du sport amateur, d'élites et professionnel	1 792 411 087	1 792 411 087	-	1 792 411 087	1 792 411 087	1 792 411 087
18.654	Vie associative	637 855 002	637 855 002	-	637 855 002	637 855 002	637 855 002
18.654.1	Promotion de la jeunesse	21 000 000	21 000 000	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000
18.654.2	Promotion de la vie associative	616 855 002	616 855 002	-	616 855 002	616 855 002	616 855 002
18.658	Jeunesse	312 808 000	327 808 000	-	327 808 000	327 808 000	327 808 000
18.658.1	Promotion des associations et mouvement de jeunesse	239 606 000	254 606 000	-	254 606 000	254 606 000	254 606 000
18.658.2	Promotion des activités des jeunes	73 202 000	73 202 000	-	73 202 000	73 202 000	73 202 000
18.661	Pilotage et Soutien à la politique de jeunesse, sports et loisirs	3 039 391 230	3 152 758 563	-	3 152 758 563	3 152 758 563	3 152 758 563
18.661.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	549 714 604	663 081 937	-	663 081 937	663 081 937	663 081 937
18.661.2	Coordination administrative	2 489 676 626	2 489 676 626	-	2 489 676 626	2 489 676 626	2 489 676 626
Total pour la mission Jeunesse, Sports et Loisirs		7 065 407 102	7 208 774 434	-	7 208 774 434	7 208 774 434	7 208 774 434

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

(2)
RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
18.647 : Sports et loisirs	3 075 352 870	3 090 352 869	-	3 090 352 869	3 090 352 869	3 090 352 869	3 075 352 870	3 090 352 869	-	3 090 352 869	3 090 352 869	3 090 352 869
Titre 2. Dépenses de personnel	935 480 340	935 480 340	-	935 480 340	935 480 340	935 480 340	935 480 340	935 480 340	-	935 480 340	935 480 340	935 480 340
Titre 3. Dépenses de biens et services	766 122 195	766 122 195	-	766 122 195	766 122 195	766 122 195	766 122 195	766 122 195	-	766 122 195	766 122 195	766 122 195
Titre 4. Dépenses de transfert	1 373 750 335	1 373 750 334	-	1 373 750 334	1 373 750 334	1 373 750 334	1 373 750 335	1 373 750 334	-	1 373 750 334	1 373 750 334	1 373 750 334
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000
18.654 : Vie associative	637 855 002	637 855 002	-	637 855 002	637 855 002	637 855 002	637 855 002	637 855 002	-	637 855 002	637 855 002	637 855 002
Titre 2. Dépenses de personnel	587 855 002	587 855 002	-	587 855 002	587 855 002	587 855 002	587 855 002	587 855 002	-	587 855 002	587 855 002	587 855 002
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000
18.658 : Jeunesse	312 808 000	327 808 000	-	327 808 000	327 808 000	327 808 000	312 808 000	327 808 000	-	327 808 000	327 808 000	327 808 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	212 808 000	212 808 000	-	212 808 000	212 808 000	212 808 000	212 808 000	212 808 000	-	212 808 000	212 808 000	212 808 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000
18.661 : Pilotage et Soutien à la politique de jeunesse, sports et loisirs	3 039 391 230	3 152 758 563	-	3 152 758 563	3 152 758 563	3 152 758 563	3 039 391 230	3 152 758 563	-	3 152 758 563	3 152 758 563	3 152 758 563
Titre 2. Dépenses de personnel	2 222 735 430	2 560 402 103	-	2 560 402 103	2 560 402 103	2 560 402 103	2 222 735 430	2 560 402 103	-	2 560 402 103	2 560 402 103	2 560 402 103
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	75 000 000	-	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	-	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	241 655 800	337 205 800	-	337 205 800	337 205 800	337 205 800	241 655 800	337 205 800	-	337 205 800	337 205 800	337 205 800
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	180 150 660	-	180 150 660	180 150 660	180 150 660	500 000 000	180 150 660	-	180 150 660	180 150 660	180 150 660
Total pour la mission Jeunesse, Sports et Loisirs	7 065 407 102	7 208 774 434	-	7 208 774 434	7 208 774 434	7 208 774 434	7 065 407 102	7 208 774 434	-	7 208 774 434	7 208 774 434	7 208 774 434
Titre 2. Dépenses de personnel	3 746 070 772	4 083 737 445	-	4 083 737 445	4 083 737 445	4 083 737 445	3 746 070 772	4 083 737 445	-	4 083 737 445	4 083 737 445	4 083 737 445
Titre 3. Dépenses de biens et services	991 122 195	991 122 195	-	991 122 195	991 122 195	991 122 195	991 122 195	991 122 195	-	991 122 195	991 122 195	991 122 195
Titre 4. Dépenses de transfert	1 828 214 135	1 923 764 134	-	1 923 764 134	1 923 764 134	1 923 764 134	1 828 214 135	1 923 764 134	-	1 923 764 134	1 923 764 134	1 923 764 134
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	210 150 660	-	210 150 660	210 150 660	210 150 660	500 000 000	210 150 660	-	210 150 660	210 150 660	210 150 660

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

PROGRAMME SPORT ET LOISIR

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Champ du programme recouvre les grandes missions suivantes :

- L'élaboration des politiques nationales de Sports et de Loisirs ;
- L'élaboration et l'actualisation de la réglementation ;
- La formation des encadreurs techniques, des animateurs bénévoles, des responsables administratifs des associations ;
- La détection des jeunes talents et le développement du sport-études ;
- L'encadrement des sportifs de haut niveau et l'aide à la réinsertion des sportifs de haut niveau ;
- La participation du Gabon aux grandes rencontres internationales de sports et loisirs ;

Le programme "**Sports et Loisirs**" est mis en œuvre par la Direction Générale des Sports et celle des Loisirs qui sont composées des directions techniques suivantes :

- Direction de la Promotion des Sports ;
- Direction des Sports de Haut Niveau ;
- Direction des Activités Physiques et Sportives ;
- Direction de la Médecine du Sport ;
- Direction du Temps Libre ;
- Direction de la Prospection et de la Promotion ;
- Direction de la Planification et de l'Animation.

Ces directions centrales sont relayées au niveau déconcentré par les Directions Provinciales de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Le programme entretient des interactions étroites avec les programmes jeunesse et vie associative, vie de l'apprenant et solidarité nationale dans le cadre de la formation, de l'encadrement des associations sportives et de loisirs.

Il est piloté par le **Directeur Général du Sport**, assisté des directeurs techniques des différentes directions précitées.

Globalement, le périmètre d'action du programme recouvre les grandes missions suivantes :

- élaboration des politiques nationales de Sports et de Loisirs ;
- élaboration et l'actualisation de la réglementation ;
- formation des encadreurs techniques, des animateurs bénévoles, des responsables administratifs des associations ;
- détection des jeunes talents et développement du sport-études ;
- encadrement des sportifs de haut niveau et aide à la réinsertion des sportifs de haut niveau ;
- participation du Gabon aux grandes rencontres internationales sport et loisirs ;
- relations administration / opérateurs et partenaires (fédérations sportives, ANGTI et associations).

Les actions du programme « sports et loisirs » sont :

- **promotion des loisirs et du sport de masse ;**
- **promotion du sport amateur, d'élite et professionnel**

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **SPORT ET LOISIRS** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	2	1	3
Nombre des UO	8	9	17
Nombre d'opérateurs	2	0	2
Autres établissements publics (3)			

ACTION N° 1 : Promotion des loisirs et du sport de masse

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- élaborer, actualiser et mettre en œuvre la politique nationale des loisirs ;
- initier et mettre en œuvre des mesures réglementaires de nature à favoriser le développement des activités de loisirs et du sport de masse ;
- susciter la création des groupements volontaires de loisirs ;
- organiser les stages, les ateliers de formation à l'intention des cadres des loisirs du ministère et des animateurs bénévoles ;
- organiser l'encadrement et l'animation des centres de loisirs ;
- construire et équiper les infrastructures de loisirs et du sport pour tous.

Cette action implique non seulement l'administration sur programme (services centraux et déconcentrés des Directions Générales des Loisirs et des Sports) mais aussi des opérateurs de l'Etat et de nombreux partenaires, notamment les collectivités locales et les entreprises privées.

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- élaborer, actualiser et mettre en œuvre la politique nationale des sports ;
- initier et mettre en œuvre des mesures réglementaires de nature à favoriser le développement du sport amateur et professionnel ;
- organiser les stages, les ateliers de formation à l'intention des cadres du sport et des animateurs bénévoles par le biais des fédérations et des établissements spécialisés ;
- susciter des vocations sportives de haut-niveau ;
- veiller à la création et au suivi des associations sportives ;
- construire et moderniser les infrastructures sportives ;
- élaborer ou actualiser les textes réglementaires du programme.

A l'instar de l'action 1, cette action implique non seulement l'administration sur programme (services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Sports) mais aussi des opérateurs de l'Etat et des partenaires.

ACTION N° 2 : Promotion du sport amateur, d'élite et professionnel

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- élaborer, actualiser et mettre en œuvre la politique nationale des sports ;
- initier et mettre en œuvre des mesures réglementaires de nature à favoriser le développement du sport amateur et professionnel ;
- organiser les stages, les ateliers de formation à l'intention des cadres du sport et des animateurs bénévoles par le biais des fédérations et des établissements spécialisés ;
- susciter des vocations sportives de haut-niveau ;
- veiller à la création et au suivi des associations sportives ;
- construire et moderniser les infrastructures sportives ;
- élaborer ou actualiser les textes réglementaires du programme.

A l'instar de l'action 1, cette action implique non seulement l'administration sur programme (services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Sports) mais aussi des opérateurs de l'Etat et des partenaires.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le programme Sports et Loisirs présente plusieurs caractéristiques majeures :

- une demande de sports et loisirs en forte croissance, de la part des jeunes notamment ;
- une demande qui porte avant tout sur le sport d'entretien, les sports de masse, les loisirs de base (jeux de société par exemple) ;
- une structuration de plus en plus importante des activités sous forme d'associations ;
- un phénomène d'identification des jeunes aux champions, favorisé par les médias ;
- le rôle de plus en plus important dans le domaine des sports et loisirs des partenaires au développement et des organisations internationales (FIFA, CAF, PNUD, UNICEF...) ;
- la contribution des grandes entreprises internationales et nationales au développement du secteur ;
- la signature de traités internationaux qui ont une portée contraignante pour le Gabon (ex. participation obligatoire à des compétitions internationales).

Les attentes vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- les usagers, notamment les jeunes, souhaitent plus d'aires de jeux de proximité, des infrastructures de loisirs plus nombreuses, mieux équipées, avec un encadrement de qualité et disponible ;
- les fédérations attendent de l'Etat qu'il définisse des priorités d'actions claires, globalement et pour chaque discipline sportive ;
- les associations veulent un appui plus important et multiforme de la part de l'Etat : subventions, formations, conseils juridique et administratif, assistance technique ;
- les autorités politiques attendent une démocratisation de la pratique des sports et des loisirs permettant d'impliquer la jeunesse, de créer des emplois et des revenus ; elles attendent aussi du programme qu'il conforte le prestige international du Gabon par l'obtention de résultats sportifs de haut niveau.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment :

- La construction et la rénovation de stades de football ;
- La construction de deux (2) plateaux sportifs à Libreville ;
- La construction des aires de jeux de plage (espace Léon M'BA à Libreville) ;
- Des premiers résultats obtenus dans le sport de haut niveau (taekwondo, judo, athlétisme...) ;
- Un dispositif de formation des cadres performant qui s'appuie sur des partenariats avec l'étranger (France, Congo, Sénégal) ;
- L'organisation de la CAN 2012 ;
- Un partenariat efficace avec les médias nationaux ;
- L'obtention de l'organisation de la CAN 2017 ;
- La validation du Code du Sport le 26/06/2015 ;
- La loi d'orientation du sport au Gabon.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et d'insuffisances à traiter, notamment :

- Un écart encore très important entre les résultats obtenus et les moyens mis à disposition ;
- Des associations qui ne sont pas toujours impliquées et responsables, un manque de suivi et d'évaluation de ces associations par l'Etat ;
- Une collaboration insuffisante entre l'administration et les fédérations nationales, entre l'administration et les associations ;
- Un système d'information sectoriel embryonnaire (ex : pas de maîtrise du nombre de licenciés ou des résultats par discipline) ;
- Une difficulté à planifier, programmer, mettre en œuvre, piloter, évaluer les projets voire les activités d'une façon générale ;
- Le manque de synergies inter programmes autour des enjeux d'éducation et d'insertion / réinsertion des populations fragilisées ou en précarité.

Les principaux enjeux du programme sont :

- Enjeu 1 : Garantir à chaque Gabonais une meilleure pratique sportive et une meilleure offre de loisir ;
- Enjeu 2 : faire des sports et loisirs un secteur générateur d'activités économiques, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- Enjeu 3 : utiliser les activités sportives et de loisirs comme un instrument pour développer la cohésion sociale et le bien-être ;
- Enjeu 4 : faire des sports et loisirs un levier de renforcement du rayonnement international du Gabon.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Appuyer les activités de loisirs sur le plan national et international d'ici à 2027

- Résultat annuel attendu 1 : avoir soutenu au moins 3 participations aux compétitions internationales ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir soutenu au moins 4 activités nationales ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir fait bénéficier à un minimum de 50 jeunes gabonais de 6 à 21 ans d'un séjour collectif encadré.

OBJECTIF N°2 : Promouvoir la pratique du sport, à tous les niveaux dans un cadre sécurisé et de qualité d'ici à 2027.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé 50% du support encadrant le processus de détection des sportifs dans toutes les disciplines ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir découvert au moins 20 nouveaux talents ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir réalisé 30% de la procédure (politique) de détection relative au développement du système sport-études ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir redynamisé le sport scolaire et universitaire à 55% ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir organisé aux 15 compétitions scolaires ;
- Résultat annuel attendu 6 : avoir organisé aux 15 compétitions universitaires ;
- Résultat annuel attendu 7 : avoir organisé au moins 10 compétitions de jeunes ;
- Résultat annuel attendu 8 : avoir organisé au moins 30 compétitions féminines olympiques.

OBJECTIF N°3 : Assurer un meilleur encadrement des sportifs de haut niveau d'ici à 2027.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir mis à disposition un entraîneur national de haut-niveau dans dix (10) disciplines ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir redynamisé et soutenu au moins 17 directions techniques nationales ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir soutenu au moins 20 athlètes de haut-niveau ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir couvert médicalement au moins 30 activités statutaires nationales et internationales ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir réalisé 75 contrôles antidopage
- Résultat annuel attendu 6 : avoir organisé au moins 9 séminaires de formation et de recyclage

OBJECTIF N°4 : Favoriser un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur les plans national et international d'ici à 2027.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir soutenu au moins 54 compétitions sportives nationales statutaires dans toutes les disciplines, afin de permettre une bonne préparation de nos athlètes à toutes les compétitions internationales ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir participé au moins à 25 compétitions sportives internationales statutaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir obtenu au moins 12 médailles à l'international ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir permis au moins à 22 disciplines d'être qualifiée à l'international ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir obtenu un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur le plan international ;

OBJECTIF N°1 : Appuyer les activités de loisirs sur le plan national et international d'ici à 2027**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir soutenu au moins 3 participations aux compétitions internationales ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir soutenu au moins 4 activités nationales ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir fait bénéficier à un minimum de 50 jeunes gabonais de 6 à 21 ans d'un séjour collectif encadré.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de compétitions nationales organisées	Nombre	4	4	18	20	38
Nombre de participation aux compétitions internationales	Nombre	3	4	16	18	34
Nombre de séjours nationaux organisés	Nombre	7	7	37	15	52
Nombre de jeunes Gabonais de 6 à 21 ans ayant bénéficié d'un séjour collectif encadré	Nombre	50	50	350	150	500
Nombre d'encadreurs formés	Nombre	90	90	445	100	545
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif appuyer les activités de loisirs sur plan national et international	%	55	75	100		100

Source des données : Sources des données : Direction Générale des Loisirs (DGL), les collectivités locales, Etablissements scolaires, Associations (Centre d'Entraînements aux Méthodes d'Education Active du Gabon (CEMEAG), Association Gabonaise pour la Gestion du Temps Libre des Enfants et des Adolescents (AGGTLEA), Structures hôtelières et touristiques.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir soutenu au moins 3 participations aux compétitions internationales
- **Activité** : Mettre à disposition des fonds alloués aux manifestations de loisirs
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir soutenu au moins 4 activités nationales
- **Activité** : Suivre les manifestations organisées
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir fait bénéficier à un minimum de 50 jeunes gabonais de 6 à 21 ans d'un séjour collectif encadré.
- **Activité** : Organiser la logistique des séjours
- **Activité** : Réaliser les séjours en centre de vacances

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Nombre de compétitions nationales organisées

Cet indicateur mesure le nombre de compétitions nationales organisées. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 2 : Nombre de participation aux compétitions internationales

Cet indicateur mesure le nombre de participation aux compétitions internationales. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 3 : Nombre de séjours nationaux organisés

Cet indicateur mesure le nombre de séjours nationaux organisés. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 4 : Nombre de jeunes Gabonais de 6 à 21 ans ayant bénéficié d'un séjour collectif encadré

Cet indicateur mesure le nombre de jeunes Gabonais de 6 à 21 ans ayant bénéficié d'un séjour collectif encadré. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 5 : Nombre d'encadreurs formés

Cet indicateur mesure le nombre d'encadreurs formés. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 6 : Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif appuyer les activités de loisirs sur plan national et international

Cet indicateur mesure le taux d'avancement du plan d'action de l'objectif appuyer les activités de loisirs sur plan national et international. Il s'obtient le rapport multiplié par cent du niveau d'avancement et la réalisation complète de l'objectif.

Contributions des opérateurs/partenaires :

- Activité 1 formation
- **Opérateur 2** : ONDSC
- Activité 1 gestion des infrastructures sportives
- Activité 2 participation à l'organisation des événements sportifs.

OBJECTIF N°2 : Promouvoir la pratique du sport, à tous les niveaux dans un cadre sécurisé et de qualité d'ici à 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réalisé 50% du support encadrant le processus de détection des sportifs dans toutes les disciplines ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir découvert au moins 20 nouveaux talents ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir réalisé 30% de la procédure (politique) de détection relative au développement du système sport-études ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir redynamisé le sport scolaire et universitaire à 55% ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir organisé aux 15 compétitions scolaires ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir organisé aux 15 compétitions universitaires ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir organisé au moins 10 compétitions de jeunes ;
- **Résultat annuel attendu 8** : avoir organisé au moins 30 compétitions féminines olympiques.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Taux d'avancement de l'élaboration du support de détection	%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de nouveaux talents découverts	Nombre	25	25	25	25	50
Taux d'avancement de l'élaboration de la procédure de détection au développement du système sport-études	%	35	35	100	100	100
Taux d'avancement de la redynamisation du sport scolaire et universitaire	%	50	55	100	100	100
Nombre de compétitions Scolaires	Nombre	15	15	72	40	50
Nombre de compétitions Universitaires	Nombre	11	11	52	20	25
Nombre de compétitions de jeunes	Nombre	60	60	295	20	22
Nombre de compétitions féminines	Nombre	35	35	170	10	12
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif Promouvoir la pratique du sport, à tous les niveaux dans un cadre sécurisé et de qualité	%	100	100	100	100	100

Source des données : Directions Générales des Sports, associations et fédérations sportives.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réalisé 50% du support encadrant le processus de détection des sportifs dans toutes les disciplines ;
- Activité : Former et renforcer des capacités des nouveaux et anciens encadreurs
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir découvert au moins 20 nouveaux talents
- Activité : Former et renforcer des capacités des nouveaux et anciens encadreurs
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir réalisé 30% de la procédure (politique) de détection relative au développement du système sport-études ;
- Activité : Promouvoir et susciter l'apport des partenaires privés ;
- **Résultats annuels attendus 4,5,6,7 et 8** :
- Activité : Suivre les manifestations organisées

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'avancement de l'élaboration du support de détection

Cet indicateur mesure Taux d'avancement de l'élaboration du support de détection. Il s'obtient par le rapport multiplié par cent entre le niveau de réalisation et le niveau définitif.

Indicateur 2 : Nombre de nouveaux talents découverts

Cet indicateur mesure le nombre de nouveaux talents découverts. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 3 : Taux d'avancement de l'élaboration de la procédure de détection au développement du système sport-études

Cet indicateur mesure le taux d'avancement de l'élaboration de la procédure de détection au développement du système sport-études. Il s'obtient par

Indicateur 4 : Taux d'avancement de la redynamisation du sport scolaire et universitaire

Indicateur 5 : Nombre de compétitions Scolaires

Cet indicateur mesure le nombre de compétitions Scolaires. Il s'obtient par un simple décompte

Indicateur 6 : Nombre de compétitions Universitaires

Cet indicateur mesure Nombre de compétitions Universitaires. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 7 : Nombre de compétitions de jeunes

Cet indicateur mesure le nombre de compétitions de jeunes. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 8 : Nombre de compétitions féminines

Cet indicateur mesure le nombre de compétitions féminines. Il s'obtient par un simple décompte.

Indicateur 9 : Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif Promouvoir la pratique du sport, à tous les niveaux dans un cadre sécurisé et de qualité

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur 1** : ONDSC

OBJECTIF N°3 : Assurer un meilleur encadrement des sportifs de haut niveau d'ici à 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir mis à disposition un entraîneur national de haut-niveau dans dix (10) disciplines ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir redynamisé et soutenu au moins 17 directions techniques nationales ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir soutenu au moins 20 athlètes de haut- niveau ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir couvert médicalement au moins 30 activités statutaires nationales et internationales ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir réalisé 75 contrôles antidopage
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir organisé au moins 9 séminaires de formation et de recyclage

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre d'entraîneurs de haut-niveau mis à disposition des fédérations sportives	Nombre	10	10	55	10	12
Nombre de formations de DTN organisés	Nombre	17	17	17	3	6
Nombre de sportifs de haut-niveau soutenus	Nombre	20	20	98	22	25
Nombre de compétitions couvertes médicalement	Nombre	35	35	35	37	40
Nombre (de contrôles antidopage réalisés) de campagne de sensibilisation anti-dopage	Nombre	75	75	370	300	320
Nombre de séminaires organisés	Nombre	9	9	43	9	10
Taux d'avancement de l'objectif	%	100	100	100	100	100

Source des données : Directions Générales des Sports, associations et fédérations sportives

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir mis à disposition un entraîneur national de haut-niveau dans dix (10) disciplines ;
- Activité : Promouvoir et susciter l'apport des partenaires privés
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir redynamisé et soutenu au moins 17 directions techniques nationales ;
- Activité : Former et renforcer des capacités des nouveaux et anciens encadreurs
- **Résultat annuel attendu 3,4 et 5:**
- **Activité** : Suivre les manifestations organisées
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir organisé au moins 9 séminaires de formation et de recyclage
- Activité : Former et renforcer des capacités des nouveaux et anciens encadreurs.

Précisions méthodologiques :

Les indicateurs 1, 2, 3, 4, 5 et 6 s'obtiennent par un simple décompte.

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur 1** : ONDSC

OBJECTIF N°4 : Favoriser un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur les plans national et international d'ici à 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir soutenu au moins 54 compétitions sportives nationales statutaires dans toutes les disciplines, afin de permettre une bonne préparation de nos athlètes à toutes les compétitions internationales ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir participé au moins à 25 compétitions sportives internationales statutaires ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir obtenu au moins 12 médailles à l'international ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Avoir permis au moins à 22 disciplines d'être qualifiée à l'international ;
- **Résultat annuel attendu 5** : Avoir obtenu un rayonnement et une visibilité du sport gabonais sur le plan international ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de compétitions nationales soutenues	Nombre	54	54	54	56	60
Nombre de compétitions Internationales soutenues	Nombre	25	25	25	30	35
Nombre de médailles obtenues à l'international	Nombre	12	12	12	15	15
Nombre de disciplines qualifiées à l'international	Nombre	22	22	22	23	25
Pourcentage de réussite aux compétitions internationales	%	80	100	100	100	100
Taux d'avancement de l'objectif	%	54	54	54	54	54

Source des données : : DGS, Ministère du budget, ONDSC. CNOG Fédérations Sportives.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

- **Résultats annuels attendus 1,2,3, 4 et 5** :
- Activité : Sélectionner et valider des compétitions statutaires par discipline

Précisions méthodologiques :

Les indicateurs 1, 2, 3 et 4 s'obtiennent par un simple décompte.

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur 1** : ONDSC

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
18.647.1 : Promotion des loisirs et du sport de masse	1 282 941 783	1 297 941 782	-	1 297 941 782	1 297 941 782	1 297 941 782	1 282 941 783	1 297 941 782	-	1 297 941 782	1 297 941 782	1 297 941 782
Titre 2. Dépenses de personnel	800 133 126	800 133 126	-	800 133 126	800 133 126	800 133 126	800 133 126	800 133 126	-	800 133 126	800 133 126	800 133 126
Titre 3. Dépenses de biens et services	90 000 000	90 000 000	-	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	-	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	392 808 657	392 808 656	-	392 808 656	392 808 656	392 808 656	392 808 657	392 808 656	-	392 808 656	392 808 656	392 808 656
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000
18.647.2- Promotion du sport amateur, d'élites et professionnel	1 792 411 087	1 792 411 087	-	1 792 411 087	1 792 411 087	1 792 411 087	1 792 411 087	1 792 411 087	-	1 792 411 087	1 792 411 087	1 792 411 087
Titre 2. Dépenses de personnel	135 347 214	135 347 214	-	135 347 214	135 347 214	135 347 214	135 347 214	135 347 214	-	135 347 214	135 347 214	135 347 214
Titre 3. Dépenses de biens et services	676 122 195	676 122 195	-	676 122 195	676 122 195	676 122 195	676 122 195	676 122 195	-	676 122 195	676 122 195	676 122 195
Titre 4. Dépenses de transfert	980 941 678	980 941 678	-	980 941 678	980 941 678	980 941 678	980 941 678	980 941 678	-	980 941 678	980 941 678	980 941 678
Total pour le programme Sports et loisirs	3 075 352 870	3 090 352 869	-	3 090 352 869	3 090 352 869	3 090 352 869	3 075 352 870	3 090 352 869	-	3 090 352 869	3 090 352 869	3 090 352 869
Titre 2. Dépenses de personnel	935 480 340	935 480 340	-	935 480 340	935 480 340	935 480 340	935 480 340	935 480 340	-	935 480 340	935 480 340	935 480 340
Titre 3. Dépenses de biens et services	766 122 195	766 122 195	-	766 122 195	766 122 195	766 122 195	766 122 195	766 122 195	-	766 122 195	766 122 195	766 122 195
Titre 4. Dépenses de transfert	1 373 750 335	1 373 750 334	-	1 373 750 334	1 373 750 334	1 373 750 334	1 373 750 335	1 373 750 334	-	1 373 750 334	1 373 750 334	1 373 750 334
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
SPORT ET LOISIRS	A1 : LOISIRS	A1K1 : Administration générale	0000	Direction Générale des Loisirs
		A1K2 : Loisirs créatifs et culturels	0000	Direction du Temps Libre
				Service des Loisirs du Plein Air
				Service des Centres de Loisir
				Direction de la Prospection et de la Promotion
				Service de la Prospection
				Service de la Promotion
	Direction de la Planification et de l'Animation			
	Service de la Planification			
	A2 : SPORT	A2K1 : Sport de Masse	0000	Direction de la Promotion des Sports
				Service du Sport de Masse
				Service du Sport de Proximité
				Service du Sport Pour Tous
				Service du Sport Féminin
				Service du Sport pour Handicapés
				Service du Sport Scolaire et Universitaire
				Service des Sports Traditionnels
				Direction des Activités Physiques et Sportives
				Service de la Culture Physique
		Service du Contrôle		
		Service de la Recherche		
		A2K2 : Sport Amateur	0000	Service du Sport d'Elite Jeunes
				Service des Relations avec les Fédérations
	A2K3 : Sport d'Elite et Professionnel	0000	Direction des Sports de Haut Niveau	
			Service du sport d'Elite Séniors	
			Service des Relations avec les Organismes Sportifs Sous-Régionaux	
	A2K4 : Médecine du Sport	0000	Direction de la Médecine du Sport	
			Service de la Prévention	
			Service de la Recherche Médicale	
Service du Suivi Médical et de la Préparation aux Compétitions				
Service Anti-dopage				
A3 : Sports et loisirs au niveau provincial	A3K1 : Sports et loisirs Estuaire	2100	Direction Provinciale	
			Service Départemental	
	A3K2 : Sports et loisirs Haut Ogooué	2200	Direction Provinciale	
			Service Départemental	
		2300	Direction Provinciale	

		A3K3 : Sports et Loisirs Moyen Ogooué		Service Départemental
		A3K4 : Sports et loisirs Ngounié	2400	Direction Provinciale Service Départemental
		A3K5 : Sports et loisirs Nyanga	2500	Direction Provinciale Service Départemental
		A3K6 : Sports et loisirs Ogooué Ivindo	2600	Direction Provinciale Service Départemental
		A3K7 : Sports et loisirs Ogooué Lolo	2700	Direction Provinciale Service Départemental
		A3K8 : Sports et loisirs Ogooué Maritime	2800	Direction Provinciale Service Départemental
		A3K9 : Sports et loisirs Woleu Ntem	2900	Direction Provinciale Service Départemental
	A4: Opérateur-ONDSC	K1: Opérateur-ONDSC	0000	OFFICE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA CULTURE OFFICE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA CULTURE

PROGRAMME VIE ASSOCIATIVE

PRESENTATION STRATEGIQUE

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Vie associative » est mis en œuvre par la Direction Générale e de la Promotion de la Vie Associative. Il vise :

- la promotion de l'esprit associatif.

Ne relèvent pas de ce programme :

- toutes les actions de légalisation des acteurs non étatiques (ANE) mises en œuvre par le programme « Administration territoriale » par le Ministère de l'Intérieur ;
- la gestion des subventions allouées aux ANE qui est une activité dévolue aux ministères techniques.

Ce programme, piloté par le **Directeur Général de la vie associative**, se décline en actions suivantes :

- **Promotion des associations ;**
- **Promotion des activités des associations (ANE) auprès des partenaires.**

Par ailleurs, les Conseils Municipaux, Départementaux et le Conseil Economique, Social et Environnemental, qui apportent un appui multiforme aux ANE, sont des partenaires institutionnels dans la conduite du programme « vie associative », au même titre que le PNUD, l'UE et l'UNFPA qui sont des partenaires au développement.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme VIE ASSOCIATIVE est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	1	2
Nombre des UO	1	9	10
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

ACTION N° 1 : : PROMOTION DES ASSOCIATIONS

« Promouvoir des ONG », c'est susciter la création des ANE et renforcer leurs capacités organisationnelle et fonctionnelle.

Cette action passe par la facilitation de la procédure de légalisation, la formation des réseaux associatifs et l'instauration d'un partenariat dynamique entre les ANE, les Conseils Municipaux et Départementaux et les partenaires au développement.

Cette action est mise en œuvre par les services centraux de la Direction Générale de la Promotion de la Vie Associative.

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Identifier les associations et des organismes de formation ;
- Sélectionner les thèmes de formation et séminaires de formation ;
- Mettre en place un plan de formation ;
- Etablir une communication entre l'administration et les ANE ;

ACTION N° 2 : APPUYER ET ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS AU DEVELOPPEMENT

C'est Présenter les activités des associations et ONG auprès du Gouvernement et des partenaires extérieurs.

C'est l'appui matériel et financier des associations par les partenaires et favoriser les échanges avec les ANE à l'international.

Cette action est mise en œuvre par la direction de l'encadrement et les services (centraux et provinciaux) de la Direction Générale de la vie Associative.

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Appuyer matériellement et financièrement les projets associatifs d'au moins 10 associations
- Développer des partenariats avec des organismes de formation.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

En matière de promotion de la vie associative, le programme vise le renforcement des capacités des Acteurs non Etatiques (ANE) au triple plan organisationnel, matériel et financier.

Il a donc la double ambition d'apporter un appui multiforme aux ANE, pour en faire des interlocuteurs crédibles du Gouvernement, des collectivités locales et des bailleurs financiers, d'une part, puis de soutenir les ANE afin d'en faire des partenaires dynamiques de la diversification de l'économie nationale et de la réduction de la pauvreté, d'autre part.

Les associations et ONG, en tant que principaux usagers de l'action de la vie associative, pourraient attendre du programme :

- une aide à la légalisation ou à la régularisation ;
- un appui à la formation ;
- une communication interne et externe régulière ;
- l'ouverture sur les partenariats (collectivités locales et bailleurs financiers internationaux) ;
- un soutien au financement des projets ;
- un renforcement de la représentativité dans les organes consultatifs.

On ne note comme points forts de cette Administration :

- la liberté de création des structures associatives conférée par la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 relative au régime des associations, et par le décret n° 296/PR/MI du 17 septembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance d'utilité publique des associations, modifié par le décret n° 810/PR du 13 septembre 1971 ;
- l'allocation des subventions annuelles aux associations de jeunesse ;
- la création des directions et services techniques chargés de la promotion des structures associatives ;
- la validation de la loi organique de la politique nationale de la jeunesse le 3 juillet 2015.

Toutefois, en dépit de ces efforts, il est à relever des faiblesses dans l'action de l'Etat dans le domaine de la vie associative, notamment :

- la caducité du cadre juridique ;
- l'absence de financement pour la formation des responsables des ANE ;
- l'absence d'un fonds pour le financement des projets associatifs ;
- l'inexistence des structures d'accueil-jeunes dans toutes les localités du pays ;
- l'insuffisance d'un personnel qualifié dans les domaines de la vie associative ;
- l'inexistence des services décentralisés de la vie associative ;
- le faible équipement des services administratifs.

D'une manière générale, la mise en œuvre de la politique de promotion des autres structures associatives n'a pas d'ancrage dans un département ministériel précis. En effet, depuis sa création, la Direction Générale chargée de la promotion de la vie associative a été rattachée à quatre ministères distincts : Ville, Economie Sociale, Jeunesse et Sports et Education Nationale.

Cette situation, qui résulte de l'incompréhension persistant au sujet de cette politique publique, a pour conséquence la multiplicité de tutelle administrative en matière de vie associative.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Renforcer les capacités des acteurs non étatiques pour pouvoir mieux déléguer et piloter des missions de service public.
- Enjeu 2 : Susciter la création d'associations et d'ONG de façon à mieux couvrir les besoins de la population

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Développer les compétences fonctionnelles et opérationnelles des ANE par les actions de formations, de conseils et de soutien.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir formé au moins 50 responsables d'association ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir soutenus 3 projets des ANE.

OBJECTIF N°2 : Appuyer et accompagner les associations au développement.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir soutenu les projets associatifs d'au moins 8 associations ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir accompagné au moins 10 associations dans la recherche de financement auprès des partenaires au développement

OBJECTIF N°1 : Développer les compétences fonctionnelles et opérationnelles des ANE par les actions de formations, de conseils et de soutien d'ici 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir formé au moins 150 responsables d'association ;
- **Résultat annuel attendu 2** avoir soutenus 3 projets des ANE.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de responsables associatifs formés	Nombre	150	150	500	100	250
Nombre de projets soutenus	Nombre	3	5	18	10	28
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif	%	100	100	100	100	100

Source des données : Direction Générale de la Promotion de la Vie Associative.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1 sélectionner les thèmes de formation et séminaires de formation
- Activité 2 organiser la formation des responsables des ANE

Résultat annuel attendu 2 :

- Activité 1 étudier et sélectionner les projets à appuyer ;

Précisions méthodologiques :

- **Indicateur 1** : cet indicateur précise le nombre de responsables associatifs formés : (c'est le nombre de responsables d'associations enregistrés au niveau provincial) ;
- **Indicateur 2** : cet indicateur précise le nombre de projets soutenus : (le nombre de projets des associations qui bénéficient du soutien matériel et financier de l'Etat) ;

OBJECTIF N°2 Appuyer et accompagner les associations au développement d'ici 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir soutenu les projets associatifs d'au moins 3 associations ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir accompagné au moins 5 associations dans la recherche de financement auprès des partenaires au développement.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de projets associatifs soutenus	Nombre	3	5	18	8	26
Nombre d'associations accompagné	Nombre	5	8	10	3	13
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif	%	100	100	100	100	100

Source des données :

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 :

- Étudier et sélectionner les projets à appuyer
- Financer les meilleurs projets

Résultat annuel attendu 2 :

- Recueillir les projets associatifs à retenir pour l'accompagnement ;

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur précise le nombre de projets associatifs soutenus : (le nombre de projets des associations qui bénéficient du soutien matériel ou financier de l'Etat ou des partenaires au développement)

Indicateur 2 : cet indicateur précise le nombre d'associations accompagnés (le nombre de projets des associations qui bénéficient du soutien matériel ou financier de l'Etat ou des partenaires au développement)

Contributions des opérateurs/partenaires :

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
18.654.1- Promotion de la jeunesse	21 000 000	21 000 000	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	21 000 000	21 000 000	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000
18.654.2- Promotion de la vie associative	616 855 002	616 855 002	-	616 855 002	616 855 002	616 855 002	616 855 002	616 855 002	-	616 855 002	616 855 002	616 855 002
Titre 2. Dépenses de personnel	587 855 002	587 855 002	-	587 855 002	587 855 002	587 855 002	587 855 002	587 855 002	-	587 855 002	587 855 002	587 855 002
Titre 3. Dépenses de biens et services	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	29 000 000
Total pour le programme Jeunesse et vie associative	637 855 002	637 855 002	-	637 855 002	637 855 002	637 855 002	637 855 002	637 855 002	-	637 855 002	637 855 002	637 855 002
Titre 2. Dépenses de personnel	587 855 002	587 855 002	-	587 855 002	587 855 002	587 855 002	587 855 002	587 855 002	-	587 855 002	587 855 002	587 855 002
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000

- (1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la L

RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
18.654 : VIE ASSOCIATIVE	A1 K1 Vie Associative:	K1: Vie Associative	0000	Direction Générale de la Promotion de la Vie Associative
				Direction de l'Encadrement
				Service Juridique
				Service de Suivi et Evaluation
				Direction de la Coopération
				Service de la Coopération avec les Institutions Constitutionnelles
				Service de la coopération avec les Institutions Internationales
				Service de la Coopération avec les Municipalités
				Direction de la Prospective, des Etudes et de la Statistique
				Service de la Prospective
				Service des Etudes
				Service de la Statistique

PROGRAMME JEUNESSE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Jeunesse » est mis en œuvre par : la Direction Générale de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives.

Il vise :

- L'appui aux activités et initiatives des jeunes en vue de leur insertion sociale et leur participation au développement du pays ;
- L'encadrement des associations et ONG et l'appui à leurs projets de développement ainsi que le suivi-évaluation ;

Ce programme, piloté par le **Directeur Général de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives**, se décline en actions suivantes :

- **Promotion des activités des jeunes ;**
- **Promotion des associations et mouvements de jeunesse.**

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme Jeunesse est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action Promotion des activités des jeunes	1	1	1	9	0	0
Action Promotion des associations et mouvements de jeunesse	1	1	1	9	0	0
Total	1	1	1	9	0	0

- (3) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état

ACTION N° 1 : Promotion des activités des jeunes

Par « Promotion des activités des jeunes », on entend toutes les actions que le gouvernement met en œuvre pour :

- encourager l'entrepreneuriat des jeunes en vue de les faire participer au développement du pays ;
- cultiver l'esprit communautaire des jeunes.

Pour ce faire, à travers la politique nationale de la jeunesse issue du forum national de la jeunesse de 2011, le Gouvernement s'est engagé à renforcer son appui au financement des projets des jeunes et à organiser un chantier national et international des jeunes qui vise à développer le volontariat, le bénévolat, la solidarité et le patriotisme.

Cette action est mise en œuvre par les services (centraux et provinciaux) de la Direction Générale de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives.

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Séminaires de renforcement des capacités des jeunes en élaboration des plans d'affaires (Oyem, Franceville, Tchibanga, Port-Gentil, Makokou) (**Direction de la promotion des projets des jeunes**)
- Séminaire de renforcement des capacités des encadreurs des jeunes (**Direction de la promotion des projets des jeunes**)
- Organisation de la commission nationale de suivi et de soutien
- Session de correction des projets des jeunes retenus par les experts
- Organisation des Chantiers nationaux des jeunes (**Direction de l'Animation Socio-éducative**)
- Création de deux champs agricoles dans le troisième arrondissement de Ntoum (**Direction de l'Animation Socio-éducative**)
- Séminaires de Renforcement des capacités du personnel d'animation et des gestions des centres d'accueil (**Direction de l'Animation Socio-éducative**)
- Ateliers d'animations socio-éducatives dans les centres pour enfants en difficultés sociales (**Direction de l'Animation Socio-éducative**)

ACTION N° 2 : Promotion des associations et mouvements de jeunesse

« Promouvoir les associations et mouvements de jeunesse » c'est apporter une assistance technique, logistique et financière en vue de la réalisation optimale de leurs activités, d'une part ; et permettre la participation des jeunes aux différentes rencontres nationale et internationales.

Cette action est mise en œuvre par les services centraux de la Direction Générale de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives. Et, avant le déploiement de ses services au niveau provincial, l'action pourrait être menée par les services déconcentrés de la Direction Générale de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives.

Cette action est mise en œuvre par les services centraux de la Direction Générale de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives. Et, avant le déploiement de ses services au niveau provincial, l'action pourrait être menée par les services déconcentrés de la Direction Générale de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives.

Cette action comprend les principales activités suivantes :

- Séminaire de renforcement des capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse (**Direction des Associations et Mouvements de Jeunesse**)
- Campagnes nationale de sensibilisation contre les comportements à risque (**Direction des Associations et Mouvements de Jeunesse**)
- Appui aux activités des entreprises sociales et solidaires portées par les associations et mouvements de jeunesse (**Direction des Associations et Mouvements de Jeunesse**)
- Séminaire de renforcement des capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse (**Direction des Associations et Mouvements de Jeunesse**).

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

En matière de jeunesse, le programme doit permettre d'élaborer et de mettre en œuvre la volonté du Gouvernement d'impliquer davantage les jeunes dans la réalisation du projet de développement du pays.

Les associations, en tant que principaux usagers de l'action de jeunesse, pourraient attendre du programme :

- une aide à la légalisation ou à la régularisation ;
- un appui à la formation ;
- une communication interne et externe régulière ;
- l'ouverture sur les partenariats (collectivités locales et bailleurs financiers internationaux) ;
- un soutien au financement des projets ;
- un renforcement de la représentativité dans les organes consultatifs.

La politique de promotion de la jeunesse a été marquée, ces dernières années, par l'organisation, en 2011, du forum national de la jeunesse qui a abouti à l'élaboration de la "Politique Nationale de la Jeunesse", document approuvé par le Président de la République le 25 mars 2013.

La volonté de l'Etat à promouvoir les activités de jeunesse à travers l'Administration est réelle.

On ne note comme points forts de cette Administration :

- la liberté de création des structures associatives conférée par la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 relative au régime des associations, et par le décret n° 296/PR/MI du 17 septembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance d'utilité publique des associations, modifié par le décret n° 810/PR du 13 septembre 1971 ;
- l'allocation des subventions annuelles aux associations de jeunesse ;
- la création des directions et services techniques chargés de la promotion des structures associatives ;
- la validation de la loi organique de la politique nationale de la jeunesse le 3 juillet 2015.

Toutefois, en dépit de ces efforts, il est à relever des faiblesses dans l'action de l'Etat dans le domaine de la jeunesse, notamment :

- la caducité du cadre juridique ;
- la faiblesse des subventions allouées aux associations de jeunesse ;
- l'absence d'un fonds pour le financement des projets associatifs ;
- l'inexistence des structures d'accueil-jeunes dans toutes les localités du pays ;
- l'insuffisance d'équipements des centres d'accueil-jeunes existants ;
- le retard dans la mise en œuvre de la "Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- l'insuffisance d'un personnel qualifié dans les domaines de la jeunesse ;
- l'inexistence des services décentralisés de la vie associative ;
- le faible équipement des services administratifs.

D'une manière générale, la mise en œuvre de la politique de promotion de la jeunesse relève du ministère en charge de la jeunesse.

Cette situation, qui résulte de l'incompréhension persistant au sujet de cette politique publique, a pour conséquence la multiplicité de tutelle administrative en matière de vie associative.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Permettre aux activités des jeunes d'être des instruments de développement national et de cohésion sociale ;
- Enjeu 2 : faire des mouvements de jeunesse un levier d'intégration et du rayonnement international.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socioprofessionnelle.

- Résultat annuel attendu 1 : obtenir au moins 100 jeunes capables de concevoir et de gérer leurs microprojets ;
- Résultat annuel attendu 2 : disposer d'au moins 10 projets de jeunes à soumettre au financement par la CONFEJES et 20 projets par l'Etat Gabonais.
- Résultat annuel attendu 3 : créer un corps de jeunes volontaires et soutenir son opérationnalisation ;
- Résultat annuel attendu 4 : lancer huit (8) programmes de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- Résultat annuel attendu 5 : mettre en place une Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation (CNSE) de la politique nationale de la jeunesse (PNJ) à 50%.

OBJECTIF N°2 : Développer l'esprit communautaire à travers les chantiers des jeunes.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir au moins 75 jeunes sachant maîtriser au moins une activité pratiquée dans les chantiers de jeunes (venir en aide à des populations, participer à la restauration d'un lieu, à la protection de la nature et échanger avec les jeunes des autres horizons) ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir fait participer au moins 5 jeunes à un chantier international.
- Résultat annuel attendu 3 : avoir 75 jeunes maîtrisant les activités des chantiers des jeunes au niveau national.

OBJECTIF N°3 : Renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir au moins 10 associations des jeunes autonomes ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir appuyé financièrement 5 associations ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir conseillé techniquement 30 associations.

OBJECTIF N°4 : Promouvoir la participation des jeunes aux évènements de jeunesse sur le plan national et international.

- Résultat annuel attendu 1 : obtenir la participation effective de plus de 10 000 jeunes sur le plan national (fête de la jeunesse) ;
- Résultat annuel attendu 2 : redynamiser la fête nationale de la jeunesse par la participation d'au moins 6 000 jeunes aux ateliers de la fête de la jeunesse (conférences, débats, concours, expositions, sensibilisation des jeunes, etc.) ;
- Résultat annuel attendu 3 : obtenir la participation effective de plus de 5 000 jeunes aux journées internationales ;
- Résultat annuel attendu 4 : favoriser la présence de 10 jeunes aux fora internationaux (séminaires, conférences et assemblées générales statutaires).

OBJECTIF N°1 : Favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle d'ici à 2027.**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : obtenir au moins 150 jeunes capables de concevoir et de gérer leurs microprojets afin de générer des emplois ;
- **Résultat annuel attendu 2** : disposer d'au moins 20 projets de jeunes à soumettre au financement par l'Etat gabonais et la CONFEJES ;
- **Résultat annuel attendu 3** : créer et rendre opérationnel un corps de jeunes volontaires ;
- **Résultat annuel attendu 4** : lancer neuf (9) programmes de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- **Résultat annuel attendu 5** : mettre en place une Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation (CNSE) de la politique nationale de la jeunesse (PNJ) à 50%.

Indicateurs

Intitulé	Unité	Prévision PAP 2024	Réalisation 2024	Cible 2025	Prévision 2026	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat	Nombre	50	0	50	70	120
Nombre de projets financés par la CONFEJES	Nombre	10	0	10	20	30
Nombre de projets financés par l'Etat Gabonais	Nombre	10	0	10	30	40
Nombre de programme de la PNJ lancés	Nombre	1	0	1	17	18
Elaboration du texte portant création d'un corps de jeunes volontaires	%	20	0	20	60	80
Elaboration du texte de loi d'orientation portant création de la PNJ	%	20	0	20	65	25
Taux d'avancement du plan d'action l'objectif Favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle d'ici à 2024	%	20	0	20	100	100

Source des données : Direction générale de la jeunesse et des activités socio-éducatives, Direction de la promotion des projets des jeunes (DPPJ), Coordination nationale du programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (CNPPEJ).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- identifier les jeunes de 16 à 35 ans intéressés par l'entrepreneuriat en vue des formations, initiation et de renforcement des capacités à l'entrepreneuriat tant à l'intention des jeunes que de leurs encadreurs ;
- mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation multisectorielle (tous les secteurs éducatifs, la Défense, l'Intérieur, Transport, la Communication, les Organismes internationaux, le Conseil Economique et Social, le Parlement, etc.) ;
- assistance technique et financière ;
- suivre et évaluer.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur précise le nombre de jeunes formés en entrepreneuriat ;

Indicateur 2 : cet indicateur précise nombre de projets financés par la CONFEJES ;

Indicateur 3 : cet indicateur précise le nombre de projets financés par l'Etat Gabonais ;

Indicateur 4 : cet indicateur précise le nombre de programme de la PNJ lancés ;

Indicateur 5 : cet indicateur précise le taux d'avancement de l'élaboration du texte portant création de la PNJ d'un corps de jeunes volontaires ;

Indicateur 6 : cet indicateur précise le taux d'avancement de l'élaboration du texte de loi d'orientation de la PNJ ;

Indicateur 7 : cet indicateur précise le taux d'avancement du plan d'action de l'objectif favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle d'ici à 2023.

Le mode de calcul :

- Indicateurs 1,2, 3,4 : simple décompte ;
- Indicateurs 5, 6 : cumul en % des actions réalisées dans le cadre de l'élaboration des textes portant création de la PNJ d'un corps de jeunes volontaires et du texte de loi d'orientation portant création de la PNJ sur la base de 33% équivalent à la réalisation annuelle ;
- Indicateur 7 = cumul en % des actions réalisées dans le cadre de la mise œuvre de l'objectif favoriser et développer les activités et initiatives des jeunes pour une meilleure insertion socio-professionnelle d'ici à 2023 sur la base de 33% équivalent à la réalisation annuelle de l'objectif.

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

- Les Ministères techniques identifiés participant aux travaux de la Commission Nationale de Suivi et de Sélection (CNSS) / Administration ;
- La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la francophonie (CONFESJES) assure la formation et le perfectionnement du Coordonnateur national, des formateurs et finance les meilleurs projets / Partenaires ;
- La Direction Générale de la jeunesse et des Activités Socio-éducatives / Administration ;
- L'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) / Administration ;
- Le Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) / partenaire ;
- Les Associations et Mouvements de Jeunesse / Partenaires

OBJECTIF N°2 : Développer l'esprit communautaire à travers les chantiers des jeunes d'ici à 2027.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir au moins 110 jeunes sachant maîtriser au moins une activité pratiquée dans les chantiers de jeunes (venir en aide à des populations, participer à la restauration d'un lieu, à la protection de la nature et échanger avec les jeunes des autres horizons) ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir fait participer au moins 5 jeunes à un chantier international.
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir 75 jeunes maîtrisant les activités des chantiers des jeunes au niveau national.

Indicateurs

Intitulé	Unité	Prévision PAP 2024	Réalisation 2024	Cible 2025	Prévision 2026	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de jeunes ayant participé aux chantiers des jeunes à l'échelon international	Nombre	110	0	110	150	260
Nombre de jeunes participants aux chantiers nationaux des jeunes	Nombre	5	0	5	10	15
Nombre de jeunes sachant maîtriser les activités des chantiers des jeunes	Nombre	75	0	75	50	125
Taux d'avancement de l'objectif développer l'esprit communautaire à travers les chantiers des jeunes d'ici à 2023	%	NA	NA	50	50	100

Source des données : Direction Générale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- prospecter des sites, sensibilisation des parents et les jeunes, plaidoyers auprès des autorités;
- appliquer les accords de coopération avec les pays amis ;
- élaborer des termes de références de chaque activité ;
- lancer un appel à candidatures ;
- sélectionner les candidats ;
- former à l'activité ;
- procéder au déroulement de l'activité ;
- journée de synthèse (bilan).

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur précise le nombre de jeunes ayant participé aux chantiers des jeunes à l'échelon international ;

Indicateur 2 : cet indicateur précise nombre de jeunes participants aux chantiers nationaux des jeunes ;

Indicateur 3 : cet indicateur précise le nombre de jeunes sachant maîtriser les activités des chantiers des jeunes ;

Indicateur 4 : cet indicateur précise le taux d'avancement l'objectif développer l'esprit communautaire à travers les chantiers des jeunes d'ici à 2023.

Le mode de calcul : simple décompte

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

- Opérateurs économiques ;
- Directions Générales ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) ;
- Associations de Jeunesse.

OBJECTIF N°3 : Renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse d'ici à 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1 :** avoir au moins 60 associations des jeunes autonomes ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** avoir appuyé financièrement 5 associations ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** avoir conseillé techniquement 70 associations.

Indicateurs

Intitulé	Unité	Prévision PAP 2024	Réalisation 2024	Cible 2025	Prévision 2026	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre d'associations de jeunesse autonomes	Nombre	60	0	60	90	150
Nombre d'associations conseillées techniquement	Nombre	5	0	70	90	160
Nombre d'associations appuyées financièrement	Nombre	70	0	5	15	20
Taux d'avancement de l'objectif renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse d'ici à 2023.	%	NA	0	50	50	100

Sources des données : Direction Générale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- identifier de l'existant ;
- mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation ;
- assistance technique et financière.

Précisions méthodologiques : simple décompte

Indicateur 1 : cet indicateur précise le nombre d'associations de jeunesse autonomes ;

Indicateur 2 : cet indicateur précise le nombre d'associations conseillées techniquement ;

Indicateur 3 : cet indicateur précise le nombre d'associations appuyées financièrement ;

Indicateur 4 : cet indicateur précise le taux d'avancement de l'objectif renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des associations de jeunesse d'ici à 2023.

Le mode de calcul: simple décompte

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

- Opérateurs économiques ;
- Associations de Jeunesse.
- Municipalités.

OBJECTIF N°4 : Promouvoir la participation des jeunes aux événements de jeunesse sur le plan national et international d'ici à 2027.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : obtenir la participation effective de plus de 12 000 jeunes sur le plan national (fête de la jeunesse) ;
- **Résultat annuel attendu 2** : redynamiser la fête nationale de la jeunesse par la participation d'au moins 1 500 jeunes aux ateliers de la fête de la jeunesse (conférences, débats, concours, expositions, sensibilisation des jeunes, etc.) ;
- **Résultat annuel attendu 3** : obtenir la participation effective de plus de 5 000 jeunes aux journées internationales ;
- **Résultat annuel attendu 4** : favoriser la présence de 10 jeunes aux fora internationaux (séminaires, conférences et assemblées générales statutaires).

Indicateurs

Intitulé	Unité	Prévision PAP 2024	Réalisation 2024	Cible 2025	Prévision 2026	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de jeunes qui participent à la fête nationale de la jeunesse/	Nombre	10000	0	10 000	15 000	25 000
Nombre de jeunes participants aux ateliers pendant la fête nationale de la jeunesse	Nombre	6000	0	6 000	8 000	14 000
Nombre de jeunes qui participent aux journées internationales	Nombre	5000	0	5 000	5 000	10 000
Nombre de jeunes qui participent aux fora internationaux	Nombre	50	0	50	50	100
Taux d'avancement de l'objectif promouvoir la participation des jeunes aux événements de jeunesse sur le plan national et international d'ici à 2023.	%	NA	0	50	100	150

Sources des données : Direction Générale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation ;
- assistance technique et financière ;
- suivre et évaluer.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur précise le nombre de jeunes qui participent à la fête nationale de la jeunesse ;

Indicateur 2 : cet indicateur précise le nombre de jeunes participants aux ateliers pendant la fête nationale de la jeunesse ;

Indicateur 3 : cet indicateur précise le nombre de jeunes qui participent aux journées internationales ;

Indicateur 4 : cet indicateur précise le nombre de jeunes qui participent aux fora internationaux ;

Indicateur 5 : cet indicateur précise le niveau d'avancement de l'objectif promouvoir la participation des jeunes aux événements de jeunesse sur le plan national et international d'ici à 2023.

Le mode de calcul :

Indicateurs 1, 2,3 et 4 : simple décompte ;

Indicateur 5 : cet indicateur précise le taux cumulé des réalisations sur la base de 33% équivalant à la réalisation annuelle de l'objectif.

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

- Opérateurs économiques ;
- Partenaires au développement ;
- Les municipalités et collectivités locales ;
- Associations de Jeunesse

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
18.658.1: Promotion des associations et mouvement de jeunesse	239 606 000	254 606 000	-	254 606 000	254 606 000	254 606 000	239 606 000	254 606 000	-	254 606 000	254 606 000	254 606 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 000 000	80 000 000	-	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	-	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	159 606 000	159 606 000	-	159 606 000	159 606 000	159 606 000	159 606 000	159 606 000	-	159 606 000	159 606 000	159 606 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000
18.658.2: Promotion des activités des jeunes	73 202 000	73 202 000	-	73 202 000	73 202 000	73 202 000	73 202 000	73 202 000	-	73 202 000	73 202 000	73 202 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	20 000 000	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	53 202 000	53 202 000	-	53 202 000	53 202 000	53 202 000	53 202 000	53 202 000	-	53 202 000	53 202 000	53 202 000
Total pour le programme Jeunesse	312 808 000	327 808 000	-	327 808 000	327 808 000	327 808 000	312 808 000	327 808 000	-	327 808 000	327 808 000	327 808 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	212 808 000	212 808 000	-	212 808 000	212 808 000	212 808 000	212 808 000	212 808 000	-	212 808 000	212 808 000	212 808 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	15 000 000

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE LA JEUNESSE, DES SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme " Pilotage et soutien aux politiques de la culture, des Sports chargé de la jeunesse et de la vie associative" regroupe l'ensemble des moyens indispensables au bon fonctionnement du Ministère des Sports, du Tourisme et des Loisirs. Ce programme rassemble les fonctions supports à dimension transversale exercées conjointement par tous les services d'appui du Ministère. Ledit programme ne repose pas sur les déclinaisons sectorielles propres à chaque direction opérationnelle, mais assure une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services centraux.

Le regroupement en son sein de fonctions transversales à l'ensemble des structures du département Ministériel caractérise ce programme.

Le Secrétaire Général du Ministère conduit ce programme et son exécution est assuré par :

- le Cabinet du Ministre
- les Services du Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des services ;
- la Direction Centrale des Affaires Financières ;
- la Direction Centrale des ressources humaines ;
- la Direction Centrale des systèmes informatiques ;
- la Direction Générale des Infrastructures Sportives et Socio-éducatives ;
- la direction de la coopération culturelle ;
- l'Institut Nationale de la Jeunesse et des Sports ;

Les expertises en matière :

- Juridique ;
- Communication ;
- Documentation et archivage ;
- Production des données statistiques.

Le responsable de ce programme est le **Secrétaire Général du Ministère**.

Les actions du programme pilotage et soutien aux politiques des sports, culture, du tourisme et des loisirs sont :

- **Stratégie ministérielle ;**
- **Coordination administrative**

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme VIE ASSOCIATIVE est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	0	1
Nombre des UO	5	0	5
Nombre d'opérateurs	1	0	1
Autres établissements publics (3)	0	0	0

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Stratégie ministérielle

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports chargé de la vie associative effectue le pilotage de la stratégie ministérielle avec l'appui de l'Inspection Générale des Services.

Cette action a pour objectif la conduite de la politique générale du ministère et le suivi de son exécution. L'opération vise particulièrement la performance, l'action administrative et la lisibilité des politiques publiques du ministère.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Elle est mise en œuvre par le Secrétariat Général.

Cette action consiste d'une part en la coordination des programmes transversaux et la mise à contribution de l'ensemble des directions du ministère, et d'autre part, l'expertise et les compétences relatives aux domaines de l'administration, des finances, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, du patrimoine immobilier, des moyens généraux, des systèmes d'information et de la communication ainsi que de la documentation-archivage, de la production des données statiques, du juridique.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien comprend toutes les fonctions transversales épaulant les directions générales. Suite aux réformes survenues en 2013 visant à accroître la performance globale du service public, des nouvelles directions centrales identiques dans tous les ministères ont vu le jour.

Toutefois, malgré l'existence desdites réformes, les conditions de travail ne sont pas réunies, les champs d'intervention ne sont pas opérationnels. Par conséquent, l'optimisation du rendement du programme pilotage et soutien aux politiques en pâti.

Dans ce cadre, les difficultés rencontrées et défis à relever par le programme sont :

- l'inexistence de locaux pour le département ;
- la dispersion des services ;
- le manque de personnel formé dans plusieurs domaines de compétence ;
- l'insuffisance notoire de moyens et outils de travail ;
- l'inadéquation en terme de compétences/ emploi.

L'option choisie a été de faire correspondre les objectifs de la fonction soutien à des grands pôles d'activités.

ENJEUX

La réflexion stratégique à partir de l'état de lieux a permis d'identifier trois enjeux pour le programme "Pilotage et soutien aux politiques des sports, du tourisme et des loisirs" dans le cadre du Ministère des Sports, du Tourisme et des Loisirs. Il s'agit de :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du Ministère ;
- Enjeu 2 : Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du Ministère ;
- Enjeu 3 : Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction support.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Optimiser le fonctionnement du Ministère (Fonctions supports)

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir 80 agents formés aux compétences requises pour la maîtrise de leur poste ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir 15 agents formés sur les outils de la BOP ;

OBJECTIF N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage du Ministère

- Résultat annuel attendu 1 : avoir un répertoire et une carte des emplois ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir défini les besoins en effectif pour chaque emploi ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir fait organisé trois (3) revues d'objectifs ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir mis à disposition au moins 1000 impétrants sortis de l'INJS
- Résultat annuel attendu 5 : avoir organisé trois (3) dialogues de gestions ;

NB : On formule en termes de résultat, la cible annuelle que l'on souhaite atteindre. Ces cibles doivent présenter la progression de l'atteinte de l'objectif ;

OBJECTIF N°3 : Parvenir à la conduite, au suivi et l'entretien des infrastructures

- Résultat annuel attendu 1 : avoir effectué 6 missions de contrôle et d'évaluation ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir procédé à la validation de la conformité.

OBJECTIF N°1 : Optimiser le fonctionnement du Ministère d'ici à 2027**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir 80 agents formés aux compétences requises pour la maîtrise de leur poste ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir 15 agents formés sur les outils de la BOP ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Avoir 80 agents formés aux compétences requises pour la maîtrise de leur poste ;	Nombre	0	80	1000	1300	1300
Avoir 15 agents formés sur les outils de la BOP	Nombre	0	15	40	50	50
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif	%	100	100	100	100	100

Source des données : SG, DCP, DCSI.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS**Résultat annuel attendu 1 :**

- **Activité 1** Avoir 80 agents formés aux compétences requises pour la maîtrise de leur poste ;
- **Résultat annuel attendu 2 :**
- **Activité 1** Avoir 15 agents formés sur les outils de la BOP.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur précise le nombre d'agents formés pour la maîtrise de leur poste ;

Indicateur 2 : cet indicateur précise le nombre d'agents/managers formés à la BOP ;

Indicateur 3 : cet indicateur précise le niveau d'avancement de l'objectif optimiser le fonctionnement du Ministère d'ici à 2027.

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur 1** : Institut National de la Jeunesse et des Sports
- **Activité 1** Formation initiale et continue
- **Activité 2** Promouvoir l'expertise et la valeur ajoutée des fonctions soutien

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir un répertoire et une carte des emplois ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir défini les besoins en effectif pour chaque emploi ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir fait organisé trois (3) revues d'objectifs ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir mis à disposition au moins 1000 impétrants sorties de l'INJS
- Résultat annuel attendu 5 : avoir organisé trois (3) dialogues de gestions ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage du Ministère						
Taux d'avancement de l'élaboration de la carte des emplois						
Nombre de recensements effectués auprès des directions générales du ministère		N/A	N/A	4	6	10
Nombre de revues d'objectifs organisées au sein du ministère		1	1	2	2	4
Nombre de dialogues de gestion organisés		7	7	8	8	10
Nombre d'impétrants formés à l'INJS		40	80	1000	1300	1300
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif						

Source des données : DCRH, DS, DGAFP

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : avoir un répertoire et une carte des emplois

- mettre en place l'équipe ;
- définir le plan d'action annuel ;
- sensibiliser et former l'encadrement en place ;
- obtenir la validation du répertoire et de la carte.

Résultat annuel attendu 2 : avoir défini les besoins en effectif pour chaque emploi

- acquérir la méthodologie définie par la DGAFP
- définir le plan d'action annuel
- mettre en place l'équipe

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur précise le niveau d'avancement de l'élaboration de la carte des emplois ;

Indicateur 2 : cet indicateur précise le nombre de recensements effectués auprès des directions générales du ministère ;

Indicateur 3 : cet indicateur précise le nombre de revues d'objectifs organisées au sein du ministère ;

Indicateur 4 : cet indicateur précise le nombre de dialogues de gestion organisés ;

Indicateur 5 : cet indicateur précise le nombre d'impétrants formés à l'INJS.

Indicateur 6 : cet indicateur précise le taux d'avancement du plan d'action de l'objectif.

Contributions des opérateurs/partenaires

Opérateur 1 : Institut National de la Jeunesse et des Sports

- Activité 1 Formation initiale et continue
- Activité 2 Promouvoir l'expertise et la valeur ajoutée des fonctions soutien.

OBJECTIF N°3 Parvenir à la conduite, au suivi et l'entretien des infrastructures d'ici à 2027

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Résultat annuel attendu 1 : avoir effectué 6 missions de contrôle et d'évaluation ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir procédé à la validation de la conformité.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
N°3 : Parvenir à la conduite, au suivi et l'entretien des infrastructures d'ici à 2027						
Nombre de visites des chantiers		6	10	15	16	20
Nombre de rapports produits		6	10	15	16	20
Taux d'avancement du plan d'action de l'objectif		100	100	100	100	100

Source des données : Cabinets d'études, Cabinets de contrôle, Entreprises, IGS, Secrétariat Général, Cabinet du Ministre, Services utilisateurs

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : Nombre de visites des chantiers

- élaboration des fiches de chantier ;
- organisation des réunions périodiques de travail ;
- mise en place l'équipe de contrôle.

Résultat annuel attendu 2 : *Nombre de rapports produits*

- élaboration des rapports

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur précise le nombre de visites des chantiers ;

Indicateur 2 : cet indicateur précise le nombre de rapports produits ;

Indicateur 3 : cet indicateur précise le niveau d'avancement du plan d'action de l'objectif.

Contributions des opérateurs/partenaires

Opérateur 1 : Office National du Développement du Sport et de la Culture

- Activité 1 Construction des Infrastructures Sportives

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
18.661.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	549 714 604	663 081 937	-	663 081 937	663 081 937	663 081 937	549 714 604	663 081 937	-	663 081 937	663 081 937	663 081 937
Titre 2. Dépenses de personnel	24 714 604	362 381 277	-	362 381 277	362 381 277	362 381 277	24 714 604	362 381 277	-	362 381 277	362 381 277	362 381 277
Titre 3. Dépenses de biens et services	25 000 000	25 000 000	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	95 550 000	-	95 550 000	95 550 000	95 550 000	-	95 550 000	-	95 550 000	95 550 000	95 550 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	180 150 660	-	180 150 660	180 150 660	180 150 660	500 000 000	180 150 660	-	180 150 660	180 150 660	180 150 660
18.661.2: Coordination administrative	2 489 676 626	2 489 676 626	-	2 489 676 626	2 489 676 626	2 489 676 626	2 489 676 626	2 489 676 626	-	2 489 676 626	2 489 676 626	2 489 676 626
Titre 2. Dépenses de personnel	2 198 020 826	2 198 020 826	-	2 198 020 826	2 198 020 826	2 198 020 826	2 198 020 826	2 198 020 826	-	2 198 020 826	2 198 020 826	2 198 020 826
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	241 655 800	241 655 800	-	241 655 800	241 655 800	241 655 800	241 655 800	241 655 800	-	241 655 800	241 655 800	241 655 800
Total pour le programme Pilotage et soutien aux politiques des sports, de la culture et du tourisme	3 039 391 230	3 152 758 563	-	3 152 758 563	3 152 758 563	3 152 758 563	3 039 391 230	3 152 758 563	-	3 152 758 563	3 152 758 563	3 152 758 563
Titre 2. Dépenses de personnel	2 222 735 430	2 560 402 103	-	2 560 402 103	2 560 402 103	2 560 402 103	2 222 735 430	2 560 402 103	-	2 560 402 103	2 560 402 103	2 560 402 103
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	75 000 000	-	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	-	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	241 655 800	337 205 800	-	337 205 800	337 205 800	337 205 800	241 655 800	337 205 800	-	337 205 800	337 205 800	337 205 800
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	180 150 660	-	180 150 660	180 150 660	180 150 660	500 000 000	180 150 660	-	180 150 660	180 150 660	180 150 660

RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
18.661 : Pilotage et Soutien à la politique de jeunesse, sports et loisirs	A1: Soutien	K1 A1: Cabinet	0000	Cabinet du Ministre
				Service Central Courrier
				Service de la Coopération
				Inspection Générale des Services
		K1: Administration générale	0000	Secrétariat Général
		K2: Fonctions supports	0000	Direction Centrale des Ressources Humaines
				Direction Centrale des Affaires Financières
				Direction Centrale des Affaires Juridiques
				Direction Centrale des Systèmes d'Information
				Direction Centrale de la Communication
	Direction Centrale des Statistiques et des Etudes			
		Direction Centrale des Archives et de la Documentation		
	A3 : OPERATEUR	A3: Opérateur-INJS	0000	K1: Opérateur-INJS(Institut National de la Jeunesse et des Sports)
			4702	K1: Opérateur-INJS(Institut National de la Jeunesse et des Sports)